

Demande d'adhésion au SEA-CHSCT

Merci de retourner ce dossier de demande d'admission

- par courrier postal à SEA-CHSCT – 8 rue du Faubourg Poissonnière – 75010 Paris
- ou scanné par mél
au président d.lanoe(at)sea-chsct.fr **et** au secrétaire général jl.bizeur(at)sea-chsct.fr

Après réception, le dossier sera traité par le Secrétaire Général du SEA-CHSCT puis transmis au Bureau pour validation. Une fois le dossier validé, il fera l'objet d'un appel cotisation de la part du Trésorier.

L'adhésion au SEA-CHSCT ne sera complète qu'après perception de la cotisation annuelle. La demande d'adhésion emporte l'obligation de régler la cotisation annuelle au syndicat professionnel une fois l'adhésion validée par le Bureau. Nous rappelons que pour adhérer, un cabinet doit avoir réalisé au moins 3 expertises sur les deux dernières années.

Les réunions de Bureau ont lieu en principe chaque mois

Le dossier comprend :

A nous retourner	Pour information
<ul style="list-style-type: none"> • Ce formulaire de demande d'admission complété et signé. • Le formulaire de cotisation complété et signé. • La charte de déontologie paraphée à chaque page et signée. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les statuts et le règlement intérieur approuvés lors de l'Assemblée Générale fondatrice du 26 Janvier 2015 • Le communiqué de presse diffusé suite à l'Assemblée Générale fondatrice.

Renseignements sur votre structure

Raison Sociale selon Kbis (ou NOM)

Forme juridique Date création

SIRET.....Code NAF

Nom/Prénom du dirigeant :

Adresse du siège social :

.....

Code Postal : Ville :

E-mailSite web

Correspondant du SEA :

Nom/Prénom du Correspondant :

Tél : portable :

E-mail:

Renseignements pour conformité statuts

Date du premier Agrément ministériel d'expert CHSCT :

Nombre d'expertises¹ déclarées à la DGT **en 2016** :..... **en 2015**.....

→ Date :

→ Signature et/ou tampon engageant la structure :

¹ Les expertises pour une Instance de Coordination des CHSCT comptent pour une expertise

Le formulaire de cotisations sert à déterminer le montant de la cotisation annuelle. La cotisation est proportionnelle au nombre de voix dont dispose le cabinet adhérent à chaque Assemblée Générale et au budget de fonctionnement du SEA.

Règle de calcul des voix aux Assemblées générales

Le calcul est basé sur le nombre d'expertises déclarées à la DGT de l'année n-1. Ce nombre est indiqué dans le formulaire d'adhésion par le cabinet demandeur.

- 1 voix pour la première tranche jusqu'à 10 expertises réalisées en 2014 ;
- Ensuite 1 voix par tranche de 10 expertises ;
- Au-dessus de 100 expertises, 1 voix par tranche de 20 expertises

Un tableau détaillant les nombres de voix et niveaux de cotisation est donné à la page suivante.

Montant de la cotisation

Le budget annuel du SEA a été évalué à 30 000 €.

En conséquence, le montant de la cotisation est proportionnel aux tranches de voix. Il est fixé à 250 € non soumis à la TVA.

L'appel à cotisation sera envoyé après validation du dossier par le Bureau.

→ Date :

→ Signature et/ou tampon engageant la structure :

Tableau de synthèse
Nombre d'expertises CHSCT
déclarées et montant de la cotisation

Nombre d'expertises (*) déclarées à la DGT en n-1.	Nombre de voix aux assemblées Générales	Montant de la cotisation Annuelle (250 € par tranche).
1 à 10 expertises	1	250 €
11 à 20 expertises	2	500 €
21 à 30 expertises	3	750 €
31 à 40 expertises	4	1 000 €
41 à 50 expertises	5	1 250 €
51 à 60 expertises	6	1 500 €
61 à 70 expertises	7	1 750 €
71 à 80 expertises	8	2 000 €
81 à 90 expertises	9	2 250 €
91 à 100 expertises	10	2 500 €
101 à 120 expertises	11	2 750 €
121 à 140 expertises	12	3 000 €
141 à 160 expertises	13	3 250 €
161 à 180 expertises	14	3 500 €
181 à 200 expertises	15	3 750 €
201 à 220 expertises	16	4 000 €
221 à 240 expertises	17	4 250 €
241 à 260 expertises	18	4 500 €
261 à 280 expertises	19	4 750 €
281 à 300 expertises	20	5 000 €
301 à 320 expertises	21	5 250 €
321 à 340 expertises	22	5 500 €
341 à 360 expertises	23	5 750 €
361 à 380 expertises	24	6 000 €

(*) Une expertise pour une IC-CHSCT est comptée comme une seule expertise.